

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS  
A L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le

ID : 029-212901052-20211227-202160000-DE

Par délibération en date du 3 juillet 2020, le Conseil municipal a délégué à Madame le Maire l'exercice des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Conformément à l'article L.2122-23 du C.G.C.T., les décisions relatives à ces attributions sont soumises aux mêmes règles que les délibérations.

Voici la liste des décisions prises en vertu du C.G.C.T. depuis le Conseil municipal du 22 octobre 2021 :

**ALINEA 4 DE LA DELIBERATION - PREPARATION ET PASSATION DES MARCHES**

**Marché de fournitures :**

**Acquisitions :**

Mobiliers pour les classes du groupe scolaire Denis Diderot (tables et chaises pour élèves) - MANUTAN COLLECTIVITE - 2 249 € T.T.C.

Abris de touche pour les stades Jean Bléas et Foch - SPORT NATURE - 15 760 € T.T.C.

Matériel vidéo - service Enfance Famille Jeunesse - GRENIER PHOTO - 2 547 € T.T.C.

Tableaux de score et pupitres pour le stade de Ty Guen - BODET - 6 816 € T.T.C.

2 caveaux 6 places et 5 caveaux 4 places - MARBRERIE GUIVARCH - 11 380 € T.T.C.

**Marché de services :**

Entretien des bâtiments communaux et des espaces verts de la Ville de Landivisiau 2022-2024 - A.R.T. pour un montant maximum de 75 000 € H.T.

Location et entretien des vêtements de travail 2022-2025 - ELIS BREST - montant maximum 40 000 € H.T.

**Marché de travaux :**

Marché d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public - CITEOS 2022-2024 - pour un montant maximum de 210 000 € H.T.

**ALINEA 25 DE LA DELIBERATION - DEMANDES AUX ORGANISMES FINANCEURS  
L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR CONCOURIR AU FINANCEMENT DE TOUT PROJET  
OU TOUT PROGRAMME**

Dossier déposé auprès du Département au titre de l'enveloppe PACTE FINSITERE 2030 : réhabilitation / rénovation de chambres à l'Espace Mangin

Notification d'une aide à la relance de la construction durable / projet de logements - France Relance : 14 400 €

**Conventions diverses :**

Mise à disposition d'un local communal « Pavillon du Tourisme » au Laboratoire EUROFINS LABAZUR BRETAGNE pour la période de janvier à juin 2022

Bail commercial entre la Ville de Landivisiau et la société CREATEM – Local à la Zone du Vern

**Arrêtés municipaux :**

Arrêtés municipaux portant nomination des personnes habilitées à contrôler le passe sanitaire (agents communaux)

9 arrêtés municipaux portant attribution d'une aide financière pour l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique

Arrêté municipal portant accès aux établissements et sites ouverts aux publics appartenant aux domaines privé et public de la commune (modification portant sur la durée de validité des examens de dépistage COVID 19)

Séance du Conseil municipal du  
16 décembre 2021

**Le Maire,  
Laurence CLAISSE**

